



Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



Instruments de **la FEMIP**

Financements en Méditerranée : Algérie, Égypte, Gaza-Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie¹, Tunisie et prochainement Libye.



Qu'est-ce que la FEMIP ?

La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) regroupe l'ensemble des instruments mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour promouvoir le développement économique des pays partenaires méditerranéens.

Opérationnelle depuis octobre 2002, la FEMIP est devenue l'acteur de référence du partenariat financier entre l'Europe et la Méditerranée, avec plus de 14,8 milliards d'EUR de financements pour des opérations réalisées entre octobre 2002 et décembre 2013.

Pour la période 2014-2020, la FEMIP dispose de 9,6 milliards d'EUR pour soutenir des projets dans les neuf pays partenaires méditerranéens. Au titre de la politique européenne de voisinage et dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, la FEMIP encourage la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires méditerranéens. Elle articule ses interventions autour de deux objectifs prioritaires : le soutien au secteur privé et la création d'un environnement propice à l'investissement.

¹ À la suite des sanctions prises par l'UE en novembre 2011, la BEI a suspendu tous les décaissements et les contrats de conseil technique relatifs aux projets avec l'État syrien.

Les instruments de la FEMIP au service de vos projets

Êtes-vous le promoteur d'un projet dont le coût dépasse 25 millions d'EUR ?

Que vous soyez un promoteur privé ou public, la FEMIP peut participer au financement de votre projet à hauteur de 50 % de son coût total au moyen de prêts individuels.

Les projets doivent contribuer au développement de l'infrastructure économique des pays partenaires, la priorité étant donnée à l'essor du secteur privé et à la création d'un environnement propice aux affaires.

Les projets de ce type financés par la FEMIP ont jusqu'à présent concerné au premier chef les secteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, de l'industrie, de la santé et de l'enseignement.

Les conditions du financement (durée, différé de remboursement) sont adaptées au type d'investissement et une sûreté appropriée est demandée.

Êtes-vous le promoteur privé d'un projet présentant un niveau de risque élevé ?

S'agissant des projets qui excèdent le niveau de risque généralement admis par la BEI, la FEMIP dispose d'un instrument spécifique, l'Enveloppe spéciale FEMIP (ESF).

Dans les pays partenaires méditerranéens, le niveau moyen de risque associé aux projets et la difficulté d'obtenir des garanties de tiers sont, en moyenne, plus élevés que dans l'Union européenne, ce qui se traduit souvent par un surcoût pour les opérateurs privés. Grâce à l'ESF, cette différence par rapport aux prêts à long terme classiques, qui est pénalisante pour la réalisation de certains projets, peut être en partie aplanie.

L'ESF se concentre sur le secteur financier local, les transports, les grands projets industriels et d'infrastructure et le secteur du tourisme.

Êtes-vous une PME devant financer son expansion ?

Si le coût de votre projet reste inférieur à 25 millions d'EUR, la FEMIP peut vous soutenir via des lignes de crédit qu'elle met à disposition des banques locales. La liste des institutions partenaires dans les pays méditerranéens peut être consultée sur le site web de la Banque (www.bei.org/intermediaries).

La FEMIP peut également vous accompagner en prenant temporairement une participation minoritaire dans votre capital au moyen d'une opération de capital-investissement. Une opération de capital-investissement implique l'acquisition temporaire d'une part minoritaire du capital d'une entreprise non cotée. Ainsi, la FEMIP peut injecter les capitaux nécessaires au développement de l'entreprise jusqu'à ce que cette participation soit revendue, produisant un rendement proportionnel au risque encouru. Les opérations de capital-investissement de la FEMIP peuvent prendre plusieurs formes, qu'il s'agisse d'apports de fonds propres ou quasi-fonds propres, en particulier par le biais de prêts participatifs ou mezzanine (une forme de financement à mi-chemin entre les emprunts classiques et le financement par apport de fonds propres).



FEMIP : faire progresser le partenariat par le dialogue et la discussion

Êtes-vous un fonds d'investissement ?

La FEMIP peut vous soutenir en investissant elle-même dans votre fonds, plus particulièrement si celui-ci vise des domaines d'intervention prioritaires au regard de l'objectif de développement du secteur privé dans les pays partenaires.

Êtes-vous une institution de microfinance ?

La FEMIP peut vous appuyer principalement en mettant à votre disposition des lignes de crédit en monnaie locale.

Ses divers instruments de prêt, prêts subordonnés, apports de fonds propres et services de conseil technique sont également à votre disposition, en fonction de l'évolution du marché et dans le cadre d'opérations adaptées à la taille de votre institution.

Vous bénéficiez déjà d'un appui financier de la FEMIP pour votre projet, mais vous avez besoin de fonds supplémentaires pour le mener à terme ?

La FEMIP peut fournir des services de conseil technique pour faciliter la finalisation des projets qu'elle finance. Ces services de conseil technique visent à améliorer la qualité de la mise en œuvre du projet à tout moment au cours du cycle de vie du projet et pour tous les types d'opérateurs. En particulier, des unités de gestion de projet peuvent être créées pour améliorer la réalisation d'un projet et éviter ainsi les dépassements de coûts. Les services de conseil technique peuvent également prendre la forme d'une aide à la définition d'un projet.

Recherchez-vous un soutien pour améliorer l'environnement institutionnel ou étudier un secteur ?

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP peut aider à la réalisation d'études sectorielles en amont du projet. La FEMIP peut aussi appuyer les réformes institutionnelles, notamment lorsqu'elles visent à améliorer l'environnement économique. (www.bei.org/ftf)





Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



Contacts BEI-FEMIP

Contacts opérationnels

Égypte

6, Boulou Hanna Street
Dokki, Giza
12311 Le Caire

☎ (+20-2) 33 33 32 50

☎ (+20-2) 33 36 65 84

✉ cairo@eib.org

Maroc

Riad Business Center, Aile sud
Immeuble S3, 4^{ème} étage
Boulevard Er-Riad
10100 Rabat

☎ (+212) 537 56 54 60

☎ (+212) 537 56 53 93

✉ rabat@eib.org

Tunisie

70, avenue Mohammed V
TN-1002 Tunis

☎ (+216) 71 11 89 00

☎ (+216) 71 28 09 98

✉ tunis@eib.org

Presse et informations générales

Anne-Cécile Auguin

☎ (+352) 4379-83330

☎ (+352) 4379-61000

✉ a.auguin@bei.org

Bureau d'information

Département Responsabilité d'entreprise
et communication

☎ (+352) 4379-22000

☎ (+352) 4379-62000

✉ info@bei.org

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 4379-1

☎ (+352) 437704

www.bei.org/femip